

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1									
2	Bilan des recrutements au titre de l'année 2015								
3									
4									
5	Ministère ou Etablissement public		Ministère de la Santé						
6	Direction		Direction des ressources humaines						
7	Service / Bureau		Bureau du recrutement /SD1C						
8	Nom de la personne à contacter		Fabienne ABADIE / Patrick DUTARTRE						
9			Téléphone : 0140565535 / 0140564551						
10			Fax :						
11			Mèl : fabienne.abadie@sg.social.gouv.fr						
12									

13	Accès au grade de :	Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef				Autre grade (*)	€
14	Dans le corps de :	Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire				Autre corps (*)	€
15	Catégorie :	B					
16	Type de concours :	National			Niveau d'étude exigé pour passer le concours (1)		
17	Pour les concours déconcentrés et nationaux à affectation locale :						
18			Préciser le niveau du concours :				
19			Préciser le territoire (par exemple : Académie de Versailles, Département de l'Eure, Région Nord-Pas de Calais, Inter-région Sud-est, ...)		Région Métropole		
20					Région Outre-mer		
21					Académie		
22					Département (code)		
23			Une seule ligne		Autre niveau (en clair)		

(*) - Ne cocher cette case que si le grade et/ou le corps n'apparaît pas dans la liste puis l'écrire de façon claire

(1) - Liste éditable. Ecrire de façon claire le niveau d'étude exigé s'il n'apparaît pas dans la liste déroulante

24							
25							
26							
27							
28							
29	Modalités de recrutement :						
30	Concours externe						
31	Concours interne						
32	Troisième concours						
33	Concours unique						
34	Examen professionnel (avec changement de corps) - loi 84-16 art 2						
35	Examen professionnel (avec changement de grade) - loi 84-16 art 5						
36	PACTE						
37	Concours réservé : Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi c						
38	agents contractuels dans la fonction publique						
39	Préciser la modalité de recrutement						
40							

Tableau 0

	Nature du concours	Date des épreuves (jj/mm/aaaa)	Date des résultats (jj/mm/aaaa)	Emplois réservés		Concours communs	RAEP (2)
				offerts	pourvus		
42							
43							
44	Sur épreuves	15/06/2015	19/06/2015	7	7	€	€

(2)- Cocher cette case si ce concours inclut au moins une épreuve dans le cadre de la RAEP

(Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle)

Tableau 0 bis : composition du jury de concours

51	Nombre d'hommes membres du jury (y compris le président)	4	Genre du président du jury	Homme	<input type="checkbox"/>
52	Nombre de femmes membres du jury (y compris le président)	3		Femme	<input type="checkbox"/>
53	Total membres du jury	7			
54					

Résultats des concours et des examens professionnels

I - Reports éventuels de postes avant la proclamation des résultats (concours externe, interne, 3ème concours)

58	A : Postes offerts au recrutement (préalable au recrutement)	(1)	
59	B : Report éventuel d'emplois réservés	(1)	
60	C : Report éventuel de postes entre concours externe, interne et 3ème concours	(1)	
61	D : Postes offerts au recrutement (D = A + B + C)		0

(1) Avant la proclamation des résultats

II - Effectif et répartition par sexe des candidats

	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	38	54	92
Présents	35	43	78
Admissibles			0
Admis sur liste principale	3	4	7
Inscrits sur liste complémentaire	0	0	0
Candidats effectivement recrutés (1)	3	4	7

II bis - Uniquement pour les concours comportant une épreuve RAEP, préciser :

	Hommes	Femmes	Total
69	35	43	78
70	3	4	7

II ter - Uniquement pour les concours communs, préciser :

73	Intitulé des ministères ou organismes (éventuellement administration centrale ou service déconcentré au sein d'un même ministère)	Réservé à l'administration	Postes offerts	Candidats effectivement recrutés		
				Hommes	Femmes	Total
74						0
75						0
76						
77			Total	0	0	0

III - Origine des candidats effectivement recrutés


	Hommes	Femmes	Total	Dont ressortissant de L'UE (autre que France)
83			0	
84	3	4	7	
85			0	
86			0	
87			0	
88			0	
89			0	
90			0	
91	3	4	7	0


IV - Niveau de diplôme des candidats recrutés

	Hommes	Femmes	Total
96			0
97	2		2
98		1	1
99			0
100	1	2	3
101		1	1
102			0
103			0

104

Diplôme inconnu			0
-----------------	--	--	---

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	Notice explicative								
2									Aller au questionnaire
3									
4	Le questionnaire doit être renseigné de manière informatique. Cette notice vous permettra de le								
5	remplir plus facilement. Une fois vos réponses saisies, cliquez sur  Envoyer								
6									
7	<i>Ce questionnaire utilise des facilités électroniques.</i>								
8									
9	Les cellules " Accès au grade de " , " Dans le corps de " sont des listes déroulantes.								
10	Cliquez dessus pour faire apparaître les rubriques correspondantes.								
11	Si vous ne trouvez pas le grade et/ou le corps de votre choix, cocher la case " autre grade "								
12	et/ou " autre corps " pour pouvoir l'écrire vous-même.								
13									
14	Lorsque vous êtes sur les cellules " catégorie " , " type de concours " ,								
15	" modalité de recrutement " , " nature du concours " , il vous suffit de cliquer sur les listes								
16	déroulantes pour voir les rubriques.								
17	La cellule " Niveau d'étude exigé pour passer le concours " est une liste déroulante								
18	éditable. Le répondant devra écrire à la main le niveau d'étude s'il n'apparaît pas dans la liste								
19									
20	<i>Penser à renseigner les coordonnées du correspondant (en particulier l'adresse de messagerie</i>								
21	<i>électronique de la personne qui a renseigné le questionnaire, et son numéro de téléphone)</i>								
22									
23									
24	Concours déconcentrés et nationaux à affectation locale :								Aller à la cellule
25	Pour ce type de concours, nous vous demandons de renseigner un questionnaire par niveau								
26	d'organisation du concours (un questionnaire par région, dans le cas des concours régionaux).								
27	Toutefois, les questionnaires devront être regroupés par votre service central avant de nous								
28	parvenir.								
29	Pour ces concours :								
30	Renseigner le niveau de déconcentration ou de recrutement								
31	Département								
32	Région								
33	Académie								
34	Autre niveau (Inter-région, Ville, etc...)								
35	Préciser de quel territoire il s'agit :								
36	Utiliser une (et une seule) des listes déroulantes dans les cas suivants :								
37	Région ou								
38	Académie ou								
39	Département (Indiquer le code du département). Pour les DOM, on utilisera les								
40	codes 971 à 974								
41	S'il s'agit d'un "Autre niveau" géographique, préciser en clair de quel territoire								
42	ET de quel type de territoire il s'agit, par exemple :								
43	Inter-région Sud est								
44	Ville de Marseille								
45									
46	Modalités de recrutement :								Aller à la cellule
47	Pour chaque concours, vous devez renseigner un questionnaire. Par exemple un questionnaire								
48	pour le concours externe et un questionnaire pour le concours interne.								
49									
50	Nature du concours :								Aller à la cellule
51	S'il s'agit d'un PACTE indiquer : Sans concours								
52									
53	Emplois réservés :								Aller à la cellule
54	Attention, ces deux cases ne concernent que les emplois réservés, et non l'ensemble des								
55	postes offerts au recrutement qui figurent dans le tableau I. (il n'y a pas d'emplois réservés dans								
56	le recrutement par PACTE.								
57									
58	Concours communs								Aller à la cellule
59	Cocher cette case dans le cas des concours communs ou interministériels. Si cette case est								
60	cochées, le tableau II ter, doit absolument être renseigné.								
61									
62	RAEP :								Aller à la cellule

63	Si cette case est cochée, le tableau II bis, doit absolument être renseigné.	
64		
65	Tableau II	Aller au tableau
66	Nous vous demandons de renseigner l'ensemble des lignes du tableau (la ventilation	
67	homme/femme est indispensable).	
68		
69	Particularité pour le PACTE :	
70	<i>*Le nombre d'inscrits correspond au nombre de dossiers adressés par l'ANPE à l'employeur</i>	
71	<i>*Les présents sont les personnes convoquées à l'audition par la commission et qui se sont</i>	
72	<i>effectivement présentés</i>	
73	<i>*Le nombre d'admissible et admis sur liste principale sont les candidats sélectionnés</i>	
74	<i>*Les inscrits sur liste complémentaire sont les candidats non recrutés mais qui conservent</i>	
75	<i>le bénéfice de la sélection pendant une durée déterminée</i>	
76	<i>*Les candidats effectivement recrutés sont les candidats ayant signé le contrat</i>	
77		
78	Tableau II bis	Aller au tableau
79	Ce tableau est réservé au concours comportant une épreuve de Reconnaissance des Acquis de	
80	"Expérience Professionnelle, case "RAEP" du tableau 0.	
81	Il n'est à remplir que si le concours concerné prévoit une ou plusieurs épreuves de ce type.	
82		
83	Tableau II ter	Aller au tableau
84	Ce tableau est réservé au concours communs ou interministériels, Case	
85	"concours communs" du tableau 0.	
86	Dans le cas de concours interministériels, vous devez renseigner le nom de chaque ministère	
87	recrutant, ainsi que le nombre de postes offerts et de candidats effectivement recrutés (hommes	
88	et femmes).	
89	Pour faire apparaître des lignes supplémentaires, cliquer sur la case puis sur 	
90		
91	Tableau III	Aller au tableau
92	Ce sont les candidats ressortissants de l'union européenne (autre que France) se présentant	
93	aux concours de la fonction publique française. Nous ne vous demandons pas de ventiler les	
94	les candidats européens par sexe.	
95		
96	Tableau IV	Aller au tableau
97	Indiquer le niveau de diplôme des candidats recrutés (de sans diplôme à Bac + 5 et au-delà).	
98	Merci de renseigner ces informations qui sont de plus en plus demandées et analysées.	
99	Attention : "Sans diplôme" ne signifie pas diplôme inconnu, nous vous demandons de	
100	n'inscrire sur cette ligne que les recrutés n'ayant effectivement aucun diplôme.	
101	Dans chaque rubrique, préciser toujours la part d'hommes et de femmes.	
102		
103	Les totaux des tableaux	
104	Les effectifs du tableau II ("Candidats effectivement recrutés" dernière ligne du tableau) et les	
105	totaux des tableaux III et IV doivent être identiques (y compris la ventilation par sexe).	
106		
107		